

MICHEL SAPIN MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CHRISTIAN ECKERT SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 20 décembre 2016 N°067

Michel SAPIN et Christian ECKERT saluent l'adoption définitive du projet de loi de finances pour 2017

Michel SAPIN, ministre de l'Economie et des Finances et Christian ECKERT, secrétaire d'Etat chargé du Budget et des Comptes publics, saluent l'adoption définitive par les députés du projet de loi de finances pour 2017.

Le texte valide en premier lieu les choix budgétaires effectués dans la continuité des années précédentes : une trajectoire de finances publiques crédible et maîtrisée, avec un objectif de réduction du déficit public à 2.7 % du PIB en 2017, pour la première fois depuis 10 ans sous la barre des 3% ; une dette publique stabilisée à 96.1% du PIB, contre 89.6% en 2012 et 64.4% en 2007.

Comme en 2016, l'année 2017 devrait permettre à la fois une baisse du déficit et une baisse des impôts. Pour 5 millions de contribuables, la réduction d'impôt de 20% sera réalité dès le mois de janvier 2017. Avec un gain moyen de près de 200 euros pour les foyers bénéficiaires, c'est une mesure forte pour redonner du pouvoir d'achat aux classes moyennes. Pour les entreprises, le taux d'impôt sur les sociétés baissera progressivement pour atteindre 28% en 2020. Le CICE passera quant à lui de 6% à 7%. Le secteur associatif pourra également bénéficier d'un crédit d'impôt de taxe sur les salaires de 4%.

Le budget prévoit aussi l'engagement de 7 Md€ de moyens supplémentaires alloués à l'école et l'enseignement supérieur (3 Md€ de moyens nouveaux), la sécurité (près de 2 Md€) et l'emploi (2Md€).

Le projet de loi de finances pour 2017, c'est aussi l'instauration, historique, du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu à compter du 1^{er} janvier 2018. Il constitue un réel progrès pour les contribuables français en mettant fin au décalage d'un an entre la perception des revenus et l'imposition afférente. Tous les services concernés seront à la tâche en 2017 pour garantir le succès de sa mise en œuvre.

Contacts presse:

Cabinet de Michel SAPIN: 01 53 18 41 13 / sec.mef-presse@cabinets.finances.gouv.fr Cabinet de Christian ECKERT: 01 53 18 45 04 / sec.sebud-presse@cabinets.finances.gouv.fr

